

TRANSFERT DE SIÈGE ET DE L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL**Pour la personne****Dans le cas d'un transfert du siège dans un nouveau ressort de greffe :**

- Un extrait K original de moins de trois mois.

Pour le local et le fonds de commerce**θ Création**

Justificatif de jouissance du local ou de votre domicile s'il s'agit de votre lieu d'exploitation (de moins de 3 mois) : copie du bail commercial ou du titre de propriété, autorisation du propriétaire, quittance EDF...(quel que soit le justificatif fourni, celui-ci doit être établi **au nom de l'exploitant**).

Pour la personne hébergée : une attestation d'hébergement signée en original et copie d'un justificatif de domicile de l'hébergeur de moins de 3 mois.

Pour la personne sans domicile fixe : copie de l'attestation de domiciliation de l'organisme social qui lui attribue la domiciliation.

θ Achat du fonds

- **Copie** de l'acte d'acquisition du fonds enregistré auprès des services fiscaux (possibilité de déposer l'acte de cession sans la mention d'enregistrement s'il est établi par acte authentique)
- Attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou copie de celui-ci.

θ Location-gérance

- **Copie** du contrat de location-gérance. *
- Attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou copie de celui-ci.

Frais greffe

(Règlement par chèque à l'ordre du greffe du Tribunal de commerce de Toulouse ou carte bleue)

Si transfert sur le même ressort de Greffe :

θ Transfert du siège et de l'établissement principal	
➤ Si création	0,00 €
➤ Si achat, don ou legs	2,82 €
➤ Si location gérance, gérance-mandat	0,00 €
➤ Transfert dans un établissement existant	0,00 €

Si transfert d'un autre ressort de Greffe sur Toulouse :

θ	Sans maintien d'activité à l'ancien siège :	
➤	Si création	70,00 €
➤	Si achat, location gérance, gérance-mandat, don ou legs.	70,00 €
θ	Si maintien de l'activité à l'ancien siège :	
➤	Si création	70,00 €
➤	Si achat, location gérance, gérance-mandat, don ou legs	70,00 €

Frais C.C.I.

Un règlement par chèque, ou espèces de..... 70,00 € Net de
taxe

Formulaire

- [Liasse P2](#) (à signer en original sur les deux feuillets).